

**MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 JUIN 2023 À 19 H 30
281, RUE DESJARDINS
ORDRE DU JOUR**

- 1. Ouverture de la séance extraordinaire**
 - 2. Constatation ou révocation de l'avis de convocation**
 - 3. Adoption de l'ordre du jour**
 - 4. Présentation des états financiers par la firme Marciel Lavallée**
 - 5. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL) 2022**
 - 6. Période de questions**
 - 7. Levée de la séance extraordinaire**
-

PROCÈS-VERBAL

Séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Plaisance, tenue le **12 juin 2023 à 19 h 30** et à laquelle sont présents : Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers :

Thierry Dansereau	Monique Malo	Nil Béland
Daphné Rodgers	Miguel Dicaire	

Présence par visioconférence : Ann-Marielle Tinkler

Formant quorum sous la présidence du Maire, Monsieur Christian Pilon.

Assiste également à la séance, Monsieur Pierre Villeneuve, Directeur général et greffier-trésorier.

1.

Ouverture de la séance spéciale

Monsieur le Maire, Christian Pilon souhaite la bienvenue aux membres présents.

2.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-06-131

Révocation de l'avis de convocation

Les membres du conseil étant tous présents et conformément à l'article #153 du code municipal, il y a révocation unanime. (voir aussi l'article #157 du Code Municipal)

Il est proposé par Monsieur le conseiller Nil Béland

QUE l'avis de convocation soit révoqué, conformément à la loi.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s.

3.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-06-132

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Madame la conseillère Monique Malo

QUE ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s.

4.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-06-133

Présentation des états financiers 2022 par la firme Marcil Lavallée

Conformément à l'article 176.1 du code municipal, le rapport financier et le rapport du vérificateur pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2022 sont déposés au conseil ;

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport financier annuel 2022 par la firme Marcil Lavallée ;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Thierry Dansereau

QUE lesdits rapports mentionnés dans le préambule et faisant ainsi partie intégrante de la présente résolution soient et sont acceptés par les membres du conseil.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s.

5.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-06-134

Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL) 2022

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, a versé une compensation de **89 211\$** pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2022;

CONSIDÉRANT que les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Madame la conseillère Daphné Rodgers

QUE la Municipalité de Plaisance informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s.

6. Période de questions

Madame Andrée-Anne Boyer, CPA et Directrice chez Marcil Lavallée, présente le rapport financier aux personnes présentes

Début : 19 h 53

Fin : 20 h 13

7.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-06-135

Levée de la séance extraordinaire à 20 h 14

Il est proposé par Monsieur le conseiller Nil Béland

QUE la séance extraordinaire soit levée.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s.

SIGNATURE DES RÉSOLUTIONS PAR LE MAIRE

« Je soussigné, Christian Pilon Maire de la Municipalité de Plaisance atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

Et j'ai signé ce 12 juin 2023.

Christian Pilon
Maire

Pierre Villeneuve
Directeur général et
greffier-trésorier